

GLOSSAIRE

Ce document est complémentaire des fiches "systèmes constructifs".

Il précise la définition de certains termes techniques.

MIDI-PYRÉNÉES

A

Adobe : brique de terre crue moulée, séchée au soleil et utilisée comme matériau de construction.

Affaissement : accident d'une construction dont les assises sont descendues au-dessous de leur niveau normal sur une partie de leur longueur.

A fresco : (terme italien) technique de coloration par un badigeon réalisé sur un enduit frais.

Agulha : n.f. (terme pyrénéen) grosse aiguille en bois utilisée pour la "couture du chaume".

Aire : surface plane servant de sol brut, en terre battue ou revêtant un revêtement (dallage, pavage...).

Ancre : élément métallique perpendiculaire à une barre de fer appelée tirant; l'ensemble est destiné à empêcher l'écartement de deux murs opposés ou en angle. L'ancre apparaît à l'extérieur du mur de façade et peut être traitée comme une pièce ornementale.

Anse de panier : courbe formée de trois arcs de cercle se raccordant avec la même tangente (ou par deux tangentes).

Aplomb : verticalité du mur déterminée au fil à plomb.

Appareil : assemblage des éléments

de maçonnerie destiné à assurer à la fois la stabilité de l'édifice et son esthétique.

Appareillage : façon dont les moellons, les pierres de taille ou les briques sont assemblés dans la maçonnerie.

Arc de décharge : assemblage de pierres ou de briques en forme de demi-cintre ayant pour but de soutenir la maçonnerie au-dessus d'un linteau. la charge s'exerce non plus sur le milieu du linteau mais sur les extrémités de celui-ci, pour éviter le risque de rupture.

Arc segmentaire : arc surbaissé, en segment inférieur au demi-cercle.

Arêtier (de charpente) : pièce oblique formant l'arête saillante d'un toit.

Arêtier (de couverture) : élément de couverture couvrant un angle saillant. Il peut être formé de tuiles, de bavettes.

Arbalétrier : pièce oblique de ferme; les deux arbalétriers portent les deux versants du toit. Ils sont en général assemblés à leur base dans un entrait et à leur sommet commun dans un poinçon.

Arc brisé : arc à deux branches concaves se rejoignant en pointe de faite.

Assise : rang horizontal composé d'éléments de maçonnerie (briques,

galets, pierres...) posés sur un joint de lit.

Auget : remplissage en plâtre formant une cuvette plus ou moins profonde entre les solives ou les lambourdes.

B

Badigeon : enduit liquide ayant l'aspect d'une peinture, à base de chaux aérienne, de pigment et d'eau. On en revêt les murs ou les plafonds à l'aide d'un pinceau ou d'une brosse.

Baie : ouverture pratiquée dans un mur servant de porte ou de fenêtre.

Baie géminée : fenêtre divisée en deux parties égales généralement verticales par une colonnette.

Bain soufflant de mortier : couche de mortier qui reflue de part et d'autre lors de la pose.

Banches : éléments de coffrage.

Barbacane ou chantepleure : ouverture étroite percée dans un mur de terrassement pour permettre d'évacuer les eaux d'infiltrations, ou dans un mur de clôture construit près d'un cours d'eau. Elle permet aux eaux de crue d'entrer dans l'enclos et d'en sortir librement évitant que le mur ne soit renversé en s'opposant à la crue.

Barbotine : liant (terre argileuse chaux ou ciment) dilué dans de l'eau

pour former une pâte très liquide.

Bardeau : courte planchette de bois posée à recouvrement assurant la couverture d'un édifice.

Bédane : sorte de ciseau à bois plus épais et plus rentrant servant à faire des gorges.

Beurrage des joints : joint débordant largement sur la maçonnerie.

Bisaiguë : Instrument de charpentier à deux bouts tranchants associant un ciseau à bois et un bédane pour travailler les grosses pièces de bois.

Blochet : pièce de bois courte placée horizontalement et formant une jambe de force avec le pied d'un arbalétrier ou un chevron.

Bois de brin : pièce de bois équarrie sans sciage de manière traditionnelle.

Bouchardé : type de finition appliqué à des éléments en pierre (dalles, marches d'escalier, jambages d'ouvertures, linteaux ...), réalisé au moyen d'une boucharde (marteau muni de 2 têtes carrées avec damier de pointes de diamant) permettant de dresser ou layer la surface d'une pierre. On obtient ainsi un aspect granuleux et esthétique.

Boulin : pièce d'échafaudage en bois; désigne aussi le trou dans le mur supportant la traverse. A la fin des travaux les boulines sont retirés, les trous obturés par des pierres non maçonnés. Sur les façades enduites, un repère (croix) tracé dans le mortier frais permet de signaler l'emplacement du trou en vue d'une réutilisation.

Boutisse : pierre ou brique de la largeur du mur, posée perpendiculairement au parement d'un mur pour en liasonner les deux faces.

Brisis : versant inférieur à forte pente d'une toiture à combles brisés.

BTC : (brique de terre compressée) brique rectangulaire moulée et compactée.

C

Cailloutis drainant : accumulation de cailloux permettant au mur ou au sol de se débarrasser de son excès d'eau par les techniques de drainage.

Calade : sol de pierres ou de galets posés de chant (sur la tranche), serrés les uns contre les autres pour se bloquer.

Calage des moellons : moellons équilibrés à l'aide de cailloux, morceaux de briques ou de bois, pour former par la suite un rang de pierres alignées. Il s'agit également de la pellicule se formant lors de la carbonatation du mortier de chaux qui, en séchant, produit une couche protectrice transparente. Elle enrobe les pigments et les fixe définitivement.

Calcin : couche de carbonate de calcium qui se forme à la surface des pierres calcaires et constitue une protection naturelle.

Calepinage : organisation d'éléments de formes définies pour composer un assemblage ou un motif.

Capalière : (terme aveyronnais) collecteur principal et généralement empierré ou maçonné dévalant la parcelle dans le sens de la pente, récupérant l'eau des capes (rigoles creusées le long des murs de soutènement bâtis en oblique de part et d'autre sur le versant).

Capucine : (lucarne à la capucine), lucarne dont le toit à deux versants est terminé par une croupe droite.

Cay : (terme pyrénéen) échelle ou étrier dont le crochet se plante dans l'épaisseur du toit de chaume pour soutenir l'ouvrier qui progresse sur le toit.

Chaînage : partie rigidifiant

horizontalement ou verticalement un mur en appareil de brique, de pierre taillée ou de blocs en béton.

Chantourné : se dit d'une pièce de bois ou de métal offrant un profil de courbes et contrecourbes.

Chaume : tige sèche ou paille utilisée comme matériau de couverture.

Chaux : terme générique regroupant un grand nombre de produits, dont le seul point commun est d'être obtenu par calcination, c'est-à-dire chauffage à haute température de la pierre calcaire. La chaux vive est utilisée dans l'agriculture. En l'éteignant, c'est-à-dire en y ajoutant de l'eau, on obtiendra de la chaux aérienne ou de la chaux hydraulique utilisées dans le domaine de la construction de pierre calcaire.

Cheviller : mettre en place une ou des chevilles pouvant être définies comme des clous en bois.

Chèvre : appareil très rustique utilisé pour soulever de lourdes charges, pièces de charpente, pierres...

Chevron (cf. charpente) : pièces de bois équarrées soutenues par des pannes, supportant des liteaux, lambourdes ou voliges.

Cintre : ferme provisoire soutenant les voussoirs pendant la construction d'un arc ou d'une voûte.

Ciseau : famille d'outils servant à couper nettement divers matériaux ou à enlever de la matière.

Claveau : élément de composition d'un arc généralement taillé en biseau.

Clé de voûte : pierre taillée présentant des faces inclinées convergentes et servant à bloquer le sommet d'un arc ou d'une voûte.

Clue : (terme pyrénéen) gerbe de chaume qu'on délie au moment de l'employer pour la couverture du toit.

Coffrage : pose d' une forme pour maintenir des matériaux jusqu'à leur prise.

Colombage : charpente d'un mur dont les espaces vides sont remplis d'une maçonnerie légère. Mode de construction des murs porteurs constitué de pièces de bois assemblées dont les vides font l'objet d'un remplissage en torchis.

Compression : action de comprimer

Contrebuter : neutraliser la poussée d'une voûte, d'un mur, en construisant un élément qui lui oppose une poussée de sens contraire.

Contrefiche : lien d'une ferme, portant sur un poinçon et soulageant un arbalétrier, avec lequel il est généralement en équerre.

Contreventement : dispositif (contrefiche, palée, paroi) s'opposant à tout effet de déformation ou de renversement d'une charpente ou d'un mur.

Contrefort : organe d'épaulement et de raidissement formé par un massif de maçonnerie en saillie du mur ou du support qu'il épaule.

Corbeau : pierre ou pièce de bois ou de métal partiellement engagée dans un mur supportant la charge d'un élément de construction (poutre, corniche...).

Corniche : ornement couronnant un édifice, composé de moulures en saillie.

Coudée : unité de mesure ancienne, ayant comme base la longueur entre l'extrémité du coude et l'extrémité du doigt majeur.

Coupole : voûte hémisphérique intérieure.

Coulisse : pièce reliée à un ou plusieurs éléments par un assemblage articulé, guidé généralement dans une rainure.

Coup de sabre : fissuration verticale en maçonnerie.

Coyau : petite pièce oblique d'un versant de toit, portant sur le bas des chevrons et adoucissant la pente du versant dans sa partie basse.

D

Damer : compacter la terre à l'aide d'une dame.

Débords de chevrons en queue de vache : extrémités des chevrons, apparentes en débord du toit.

Délitage : action de diviser une pierre dans le sens des couches de stratification.

Denticule : petite saillie qui constitue l'ornement d'une corniche.

Diaphragme : mur intérieur transversal, en général porté par un arc (arc diaphragme), séparant deux travées.

Doloire : instrument de charpentier (sorte de hache à manche désaxé) servant à dresser la face d'une pièce de bois.

Doucine : moulure concave en haut et convexe en bas, formant un profil en forme de « S ».

Drainage : ensemble des opérations ayant pour objectif la suppression des excès d'eau ou de sel dans des terrains trop humides ou trop salés.

Dressage : action d'aplanir et de rendre droit un ouvrage.

Délit : une pierre en délit est posée de manière que ses lits de carrière soient verticaux.

DTU : (document technique unifié) textes réglementaires qui décrivent les différentes opérations à effectuer pour réaliser un ouvrage donné. Ils sont devenus des normes.

E

Eaux fortes : finition très diluée appliquée sur des parements minéraux, obtenue par le mélange de chaux et d'eau.

Ebrasement : partie droite ou de biais d'une baie de porte ou de fenêtre se trouvant dans l'épaisseur du mur ou de la paroi. Se réfère aussi aux pièces de menuiserie posées à cet endroit. L'ébrasement est le point de fixation du chambranle.

Echarpe : pièce de bois oblique ayant la fonction de contreventement dans une ossature à pan de bois.

Eclisse : pièce de bois de faible section insérée horizontalement ou de biais entre les montants d'une structure d'un pan de bois et permettant la mise en oeuvre et la stabilité du torchis.

Egout : partie inférieure d'un versant de toiture.

Embarure : garniture au mortier.

Embrasure : ouverture réalisée dans l'épaisseur d'un mur, avec une feuillure pour poser une porte ou une fenêtre.

Encorbellement : construction en surplomb du plan d'un mur.

Enduit : mince couche de mortier appliqué en une ou plusieurs passes sur les parements d'un ouvrage.

Entrait : pièce maîtresse horizontale d'une ferme, dans laquelle sont assemblés les pieds des arbalétriers, des chevrons-arbalétriers ou des jambes-de-forces.

Entretoise : pièce rigide qui relie deux éléments pour les maintenir dans un écartement fixe

Epi de faitage : ornement en métal ou en céramique, formé de plusieurs éléments embrochés sur une tige placée au sommet d'un toit, aux

extrémités d'un faîte.

Equarri : taillé à angle droit.

Étalement : ouvrage provisoire en charpente destiné à soutenir les parties supérieures d'une construction reprise en sous-cœuvre, à épauler une construction qui se déverse, à étréssillonner une construction qui se déforme.

Etréssillon : pièce secondaire de la charpente assemblée entre deux autres pièces ayant pour fonction d'en maintenir l'écartement.

Extradoss : partie supérieure d'une voûte, d'un arc, ou d'un claveau.

F

Faîtage : arête horizontale formée au sommet du toit par la jonction de 2 pans de toiture.

Ferme : élément de charpente triangulé formé de plusieurs pièces (arbalétrier, entrait, poinçon...), qui franchit une portée et supporte le poids de la couverture par l'intermédiaire d'éléments secondaires (pannes, chevrons...).

Feuillure : entaille pratiquée dans l'encadrement dans laquelle les fenêtres et les portes s'engagent pour fermer juste.

Finition : exécution de la dernière tâche avec un soin minutieux.

Fouurrure : en maçonnerie, garniture mortier/tout-venant (pierre, galet..) qui comble l'espace laissé entre les deux faces extérieures montées en parement.

Forme : lit de sable ou de béton maigre que l'on étend sur une aire pour y établir un dallage, un pavage ou une calade.

Fruit : diminution de l'épaisseur du mur au fur et à mesure qu'il s'élève, permettant entre autres, de le

rendre plus résistant aux forces qui pourraient le pousser vers l'extérieur tout en allégeant le poids.

G

Gabarit : épure, patron en vraie grandeur d'un ouvrage, permettant d'en établir les éléments et de contrôler leurs dimensions.

Génoise : fermeture d'avant-toit ou corniche formée d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal posées en encorbellement.

Gneiss : roche métamorphique composée de quartz, de mica, et de feldspath.

Gobetis : première couche d'enduit servant à homogénéiser le support et à accrocher la couche suivante.

Gouttereau : mur de façade sur lequel s'écoule l'eau de pluie et portant éventuellement une gouttière ou un chéneau.

H

Herminette : outil de finition : hache à long manche et à fer recourbé du charpentier.

Hourdage : maçonnerie grossière de moellons ou de plâtras.

Hourder : maçonner grossièrement, fortifier.

I

Inertie : capacité physique d'un matériau à conserver sa température.

Intradoss : partie inférieure d'une voûte, d'un arc ou d'un claveau.

J

Jambage : élément vertical situé de part et d'autre de l'ouverture, ayant pour fonction de maintenir une stabilité.

Jambe-de-force : sorte de gros

arbalétrier bas sur lequel porte une fermette.

Jambette : pièce de bois ou de fer servant de jambe de force.

Jasse : bergerie.

Joint : intervalle entre différents éléments de maçonnerie.

Joint arasé ou en creux : joint au nu ou en retrait de la maçonnerie.

Joints croisés : joints décalés, non alignés.

Joints vifs : Liens entre éléments de maçonnerie réalisés de manière serrée et sans mortier.

L

Lambourde : pièce longue posée au sol ou sur plots destinée à recevoir un plancher bas ou sur solives pour recevoir un plancher d'étage ou encore accolée à une poutre pour soutenir les abouts de solives.

Lambrequin : Ornement découpé souvent ajouré en bois ou en métal. Il est fixé en bordure de toit ou à la partie supérieure d'une fenêtre.

Lanterneau : construction basse surélevant le toit d'un bâtiment souvent ajourée sur les côtés et couverte ou non d'un vitrage, servant à la ventilation et/ou à l'éclairage.

Larmier : élément en saillie au-dessus d'un mur permettant d'éloigner de la façade l'écoulement des eaux de pluie.

Lattis : ouvrage de lattes, généralement espacées les unes des autres. Il est le support du plâtre des plafonds et des cloisons.

Le bon sol : sol assez stable pouvant accueillir une fondation.

Lézarde : crevasse étroite et irrégulière dans une maçonnerie.

Liant : matière qui assure la liaison

entre chaque composant du mortier.

Lignolet : technique de faîtage d'un toit où le côté exposé aux vents dominants fait saillie sur le côté bien exposé.

Linteau : pièce qui sert à soutenir la maçonnerie ou les matériaux du mur au-dessus d'une baie, d'une porte, ou d'une fenêtre.

Lisse : pièce horizontale qui relie des poteaux.

Lit : plan sur lequel les pierres sont posées pour former la maçonnerie. Lors de la construction, le lit inférieur est le lit de pose, le lit supérieur est le lit d'attente.

Liteau : petit débit de sapin ou de peuplier, de section carrée d'environ (25 × 25 mm) ou rectangulaire (20 × 38 mm), fixés horizontalement sur les chevrons pour supporter les tuiles.

Lucarne : ouverture de toit à l'aplomb de la façade. Elle permet d'éclairer et de ventiler le comble, d'accéder à la couverture.

M

Maçonnerie : art de bâtir une construction par l'assemblage de matériaux élémentaires, liés de manière non réversible.

Madrier : pièce de bois souvent d'essence résineuse, de forte section (75 × 200 mm, ou 75 × 225 mm, ou 100 × 225 mm).

Massette : outil de frappe en fer avec un manche en bois.

Métamorphique : se dit d'une roche qui a subi une transformation à la suite d'élévation de température et de pression.

Modillon : élément d'architecture qui sert à soutenir une corniche. Il se différencie du corbeau par le fait qu'il est sculpté. On trouve de nombreux

exemples, sur les églises romanes.

Moellon : pierre pour la construction, taillée partiellement ou totalement, avec des dimensions et une masse qui le rendent maniable par un homme seul.

Motte de terre : brique crue de section carrée (15/15/30 cm) moulée et séchée au soleil.

Mortaise : entaille réalisée dans une pièce de bois pour assembler une autre pièce par son tenon.

Mortier : mélange d'un liant (chaux) et d'agrégats (sable) avec de l'eau. Il est utilisé en maçonnerie comme élément de liaison, de scellement ou comme enduit.

Mortier bâtard : mortier de chaux coupé avec du ciment.

Mortier de chaux à bain soufflant : mortier qui reflue en surface à cause d'une pose serrée des moellons.

Mortier maigre : un mortier est dit maigre lorsque sa composition est faiblement dosée en liant.

Mur d'échiffre : mur montant qui porte le limon ou les bouts de marche d'un escalier. Il est souvent prolongé au-dessus des marches par la rampe d'appui.

Mur gouttereau : mur correspondant à l'égout de toit, en opposition au mur pignon.

N

Noe (de charpente) : pièce oblique formant l'arête rentrante à la rencontre de deux combles.

Noe (de couverture) : arête rentrante formée par la rencontre des versants de deux toits.

Nu du mur : surface plane d'un mur.

O

Ogive : arcs formés de deux portions de cercle se croisant, donnant un angle curviligne plus ou moins aigu au sommet, suivant que les centres sont plus ou moins éloignés l'un de l'autre.

Opus : l'expression Opus est utilisée pour désigner différentes mises en œuvre de murs (appareillage) ou de revêtements de sols généralement en pierre, mais aussi en terre cuite, voire en céramique.

L'opus incertum présente une composition irrégulière faite d'éléments polygonaux plus ou moins réguliers ajustés entre eux.

L'opus romain correspond à la mise en œuvre de dallage, régulière et géométrique, associant des éléments rectangulaires autour d'un élément carré, sous forme modulaire.

Outeau : modeste ouverture de toiture de forme triangulaire ou rectangulaire, servant à l'aération des combles.

P

Paleto : (terme pyrénéen) planchette en bois à la surface grainée, munie d'une poignée utilisée pour niveler le chaume des toits.

Panneresse : pierre ou brique placée dans un mur de manière à laisser apparaître sa longueur et sa hauteur (inverse du carreau).

Panne faîtière : pièce maîtresse de charpente posée sous l'arête supérieure du toit.

Panne de versant : pièce horizontale d'un versant de toit posé sur les arbalétriers et portant les chevrons.

Parement : face visible d'un mur, améliorée par un élément ou un procédé quelconque.

Paroir : petite bêche plate et affûtée, utilisée pour retailer le parement d'un mur en bauge.

Parpaing : pierre qui traverse le mur

de part en part et ressort parfois en saillie, assurant la cohésion des deux parements.

Pathologie : réaction néfaste due à une mise en œuvre incohérente avec le support ou due à l'intervention d'éléments naturels extérieurs venant perturber la maçonnerie.

Patine : teinte que le temps donne à la pierre ou l'enduit par oxydation et usure. Elle peut être réalisée sur un mortier neuf pour intégrer les reprises à l'ancien mortier, ou pour diminuer l'aspect neuf de l'intervention. La démarche regroupe un ensemble de techniques artificielles comme le mélange de pigments et d'eau appliqué au pinceau ou la dilution de chaux aérienne dans un grand volume d'eau.

Penaüs : (terme pyrénéen) désignant le décrochement du pignon à redents, appelé aussi "pas de l'oiseau".

Pente : inclinaison, déclivité d'un toit, d'une surface par rapport à l'horizon.

Perméabilité : capacité à laisser passer l'eau.

Piédroit : partie verticale de porte, de baie, de fenêtre ou de cheminée. Partie verticale de mur qui supporte la naissance d'une voûte ou d'une arcade.

Pierre gafonnière : (de l'occitan gafon : gond) pierre d'un encadrement destinée à recevoir le scellement de gonds.

Pignon : partie supérieure, généralement triangulaire, d'un mur parallèle aux fermes et portant les versants du toit.

Pisoir : pilon de bois qui permet de compacter la terre à l'intérieur des banches.

Platebande : arc clavé dont l'intrados est horizontal.

Platelage : plancher de charpente

bien dressé.

Plein cintre : arcade formant un demi-cercle.

Poinçon : pièce verticale d'une ferme, qui reçoit les deux arbalétriers et s'assemble au milieu de l'entrait.

Portée : dimension horizontale mesurée entre les points d'appui d'une poutre, d'un arc, d'un plancher, d'une voûte.

Pose à bain soufflant : pose directe sur le lit de mortier afin de remplir les joints.

Pose de chant : pose d'un matériau sur sa face la plus étroite

Potelet : petit poteau.

Pureau : partie d'une tuile ou d'une ardoise non recouverte.

Q

Queue d'aronde : Type d'assemblage entre deux pièces de bois réalisé à partir de tenon et mortaise trapézoïdaux.

R

Rénovation : opération visant à améliorer la condition d'un bâtiment grâce à l'utilisation de matériaux neufs en remplacement des parties endommagées.

Restauration : ensemble des techniques employées pour remettre à l'état d'origine un bâtiment (esthétique et usage), et en ralentir sa dégradation.

Rejointoyer : refaire soigneusement les joints d'une maçonnerie après les avoir dégarnis.

Rive : limite d'un versant couvrant les rampants d'un pignon.

Rupture de joint (pose à) : pose où les éléments maçonnés sont disposés d'un rang à l'autre afin que les joints verticaux ne se correspondent pas.

S

Sablère : poutre horizontale appuyée sur les murs et sur laquelle repose la charpente.

Salpêtre : couche pulvérulente blanchâtre due à la cristallisation du sel sur les vieux murs humides.

Schiste : (du grec skistos, coupé, fendu) roche qui a pour particularité d'avoir un aspect feuilleté et de se débiter en plaque. Le schiste s'empoe comme matériau de construction, de dallage ou de couverture.

Solin : bande de joint réalisée au mortier ou en zinc, assurant l'étanchéité entre un pan de couverture et un mur vertical.

Solin (de mur) : partie inférieure formée d'une assise ou d'un petit nombre d'assises dans un matériau ou dans un appareil différent du reste du mur, isolant celui-ci du sol.

Solin (de toit) : couvre-joint à la jonction d'un versant et du mur contre lequel il s'appuie.

Solives : pièces structurelles et horizontales d'un plancher posées sur poutres ou encastées de mur à mur, écartées régulièrement, sur lesquelles on établit la surface du parquet.

T

Taillant : outil constitué de deux tranchants droits et parallèles au manche servant à la taille des pierres.

Talus : face d'un mur ou d'un contrefort à fruit accentué.

Tas de charge : assise de pierres horizontales sur laquelle s'appuie la naissance d'un arc ou d'une voûte.

Par extension, il s'agit d'un mode de construction par empilement de matériaux.

Tenon : partie mâle créée dans une pièce de charpente, destinée à assembler deux éléments par emboîtement dans une mortaise.

Tenon et mortaise : principe d'assemblage entre deux pièces de bois (le tenon et la mortaise).

Terrasson : versant supérieur à faible pente sur une toiture à combles brisés.

Toit à la mansart : toiture mise au point par l'architecte François Mansart (1598-1666). Elle est à pans brisés composée d'une partie à faible pente surmontant une partie à forte pente (bris) permettant des combles "mansardés".

Torchis : mélange de terre humide et de paille ou de foin qui vient combler les vides d'une ossature à pan de bois.

Traction : sollicitation qui consiste à tirer sur une poutre droite en résistance des matériaux.

Travée : ouverture, surface ou espace délimités par deux points d'appui (arcs, fermes, murs, piliers, poutres).

Travures : éléments porteurs d'une travée dans un plancher ou dans un pont

Trémie : espace réservé dans un plancher pour installer une cheminée, ou permettre le passage d'une circulation verticale (conduit de cheminée, escalier).

Travertin ou tuf calcaire : formation par dépôt de calcaire sur de la végétation (mousses ou algues), aux émergences de certaines sources

ou cours d'eau à petites cascades. Le carbonate précipite à cause des turbulences de l'eau. La végétation repousse ensuite sur le nouveau bâti, et le procédé recommence, en cycle.

Truelle : instrument de base du maçon. Petite pelle qui se manie d'une main. Elle est composée d'une lame mince, en forme de triangle, d'acier plus ou moins flexible, et d'un manche de fer recourbé se terminant par une poignée en bois.

V

Volige : planche mince d'environ 20 cm de largeur et de 13 mm ou 27 mm d'épaisseur, employée particulièrement dans les couvertures et dans les cloisons. Par extension, ensemble de planches fixées perpendiculairement aux chevrons pour supporter les tuiles.